

Paris, le 9 mai 2023

Le Secrétaire Général

à

Madame la Ministre déléguée à l'enseignement professionnel

Madame la Ministre,

Le SI. EN UNSA, syndicat majoritaire des inspecteurs du second degré et soucieux du bon déroulement de la réforme des lycées professionnels présentée la semaine dernière, tient à affirmer son soutien quant au fond de la réforme, mais souhaite aussi vous alerter sur la nécessité de prendre en compte la surcharge de travail induite pour les personnels d'inspection.

Nous avons été associés aux différents groupes de travail afin d'établir un diagnostic partagé sur les lycées professionnels. Nos propositions ont été entendues, pourtant il n'en demeure pas moins que les inspecteurs du second degré sont les grands oubliés dans la mise en œuvre de votre réforme et ce, principalement, pour trois raisons.

Tout d'abord, la liberté et l'autonomie –que nous saluons– accordées aux établissements impliquent pour nous des sollicitations accrues de la part des équipes de direction et des équipes éducatives. Nous avons déjà vécu une telle surcharge de travail dans le cadre de l'accompagnement des dispositifs pédagogiques avec la transformation de la voie professionnelle (TVP).

Ensuite, les changements pédagogiques qui doivent être faits dès la rentrée 2023 (classes réduites en seconde, ouvertures d'options...) nécessitent en mai, juin et juillet adaptabilité et réorganisation totales de l'ensemble des inspecteurs, dans une période chargée du fait des sessions d'examen. Les inspecteurs se verront, par conséquent, contraints d'être, certes, réactifs aux sollicitations, mais également prospectifs par rapport à la suppression et la modernisation des diplômes, tout en menant de front le pilotage, chronophage, de l'ensemble des examens. La charge de travail sera incomparable entre 30 diplômes renouvelés par an et 50 puis 100 par an, comme ce qui est annoncé.

Enfin, les professeurs, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, les personnels de direction, ont tous été revalorisés, même les élèves bénéficieront d'une gratification pouvant aller jusqu'à 1200 euros... Seuls les inspecteurs du second degré qui ont la lourde tâche de l'adaptation au terrain de la réforme ministérielle sont oubliés en termes de reconnaissance de la tâche à accomplir.

Jusqu'à maintenant nous étions dans une application uniforme d'une réforme, mais depuis la TVP et plus encore avec votre réforme, nous sommes désormais impliqués dans l'accompagnement personnalisé

des équipes. Nous commençons à recevoir des mails de collègues professeurs inquiets qui nous demandent de les accompagner dans une reconversion professionnelle. Nous nous écartons donc sensiblement de notre cœur de métier pour aller sur la gestion lourde d'accompagnement personnel et professionnel.

Une réforme ambitieuse et nécessaire, telle que vous la présentez, ne saurait s'affranchir de l'implication pleine et entière des inspecteurs du second degré. Comment valoriser leur engagement s'ils se sentent oubliés dans les revalorisations proposées, dans la communication institutionnelle et dans leur reconnaissance professionnelle ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette situation et vous assure de notre attachement sans faille à une voie professionnelle mieux reconnue et valorisée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop and a vertical stroke intersecting it near the center.

P. ROUMAGNAC